

Vignette poids lourds : des députés attentifs

Les acteurs économiques bretons s'inquiètent du projet de vignette poids lourds du gouvernement. Ils viennent d'exprimer leurs craintes devant une demi-douzaine de députés.

Ils y voient « **le nouveau nom de l'écotaxe** ». Le projet de vignette poids lourds du gouvernement suscite de vives inquiétudes chez les acteurs économiques bretons. Mardi matin à Paris, une délégation de représentants du Medef Bretagne et de la FRSEA a pu les exprimer devant une demi-douzaine de députés bretons de tous bords réunis à l'invitation de Marc le Fur (LR, Côtes-d'Armor) et de Didier Le Gac (LREM, Finistère).

À l'issue de cette rencontre, Marc

Le Fur exprime une opposition frontale. « **Ce projet du ministre des Transports sera tout aussi néfaste que le projet d'écotaxe. [...] Cette mesure est une attaque contre l'économie réelle de la Bretagne à laquelle nous avons le devoir de résister avec la plus grande détermination.** »

Pour sa part, Didier Le Gac, membre de la majorité présidentielle, souligne qu'« **aucun texte ou projet de texte n'a été présenté pour l'instant** ». Mais il se dit « **vigilant** » pour

la suite. « **J'écoute les craintes des acteurs économiques et entends leurs craintes de perte de compétitivité.** »

Paul Molac (régionaliste, Morbihan) a, lui aussi, « **bien entendu les inquiétudes** ». Quant à Thierry Benoit (UDI, Ille-et-Vilaine), il estime que « **la réflexion est indispensable** ». Le député de Fougères n'est pas opposé au principe d'une « **fiscalité verte** ». « **Mais la fiscalité écologique doit se substituer aux taxes existantes** », estime-t-il. Et il voit dans la baisse du

prix des carburants « **un préalable à toute discussion** ».

Si elle est instaurée, la vignette poids lourds financerait les infrastructures routières. Mardi dernier, lors du congrès des transporteurs routiers, Elisabeth Borne, la ministre des Transports, a indiqué que « **les modalités de mise en œuvre ne sont pas arrêtées** » et que « **rien ne sera décidé sans une consultation préalable** ».

Olivier MÉLENNEC.